



## Bureau communautaire Mardi 10 Janvier 2023

### DECISION DE BUREAU

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de votants : 10**

**Présents :** Francis BARDEAU, Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Isabelle SILHOL, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Myriam GAIRAUD, Olivier BERNARDI, Joseph RODRIGUEZ

**Absent :** Claude REVEL

**Rapporteur :** Mme Marie PASSIEUX

#### **GEMAPI – Demande de subventions : Animation Captages Prioritaires 2023**

Madame PASSIEUX rappelle par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant qu'une démarche d'animation a été initiée sur les sites du captage de Roujals (Ceyras) et du captage de Rieu (Paulhan) afin d'endiguer la pollution historique due aux triazines.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet de territoire 2020-2030 qui prévoit dans son Axe « Un territoire durable » la préservation des ressources en eau du territoire par la reconquête de la qualité de l'eau brute des captages contaminés par les pesticides. Ces deux captages sont prioritaires et stratégiques pour le territoire de la Communauté de communes du Clermontais.

Le coût prévisionnel de cette mission d'animation est estimé à 42 168 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Participation en %	Montant TTC en €
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC)	21%	8 855.00€
Autofinancement	79%	33 313.00€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>42 168.00€</b>

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Huit-Mille-Huit-Cent-Cinquante-Cinq-Euros (8 855.00€), concernant les missions d'animations captages prioritaires du service GEMAPI,
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse concernant les missions d'animations captages prioritaires du service GEMAPI,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Le 17/01/2023

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20230117-2023-02B-AU  
Date de télétransmission : 17/01/2023  
Date de réception préfecture : 17/01/2023